
Fin d'une entente de transfert

Le 20 octobre 2017

Le Secrétariat du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) souhaite vous informer que le Bureau des régimes de retraite de Montréal a avisé le RRUQ que le Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal mettra fin à sa participation à l'entente de transfert conclue avec le RRUQ à compter du 1^{er} décembre 2017.

Si vous avez actuellement des droits accumulés dans le Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal et que vous envisagez un transfert vers le RRUQ, nous vous invitons à compléter une demande de transfert au plus tard le 30 novembre 2017.

Le présent communiqué concerne uniquement le **Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal**. L'entente de transfert demeure en vigueur pour les autres régimes de retraite de la Ville de Montréal étant visés par cette entente :

- Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal
- Régime de retraite des contremaitres de la Ville de Montréal
- Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Montréal
- Régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal
- Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal
- Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous par téléphone au 418-654-3850, ou sans frais au 1-888-236-3677. Vous pouvez également le faire par courriel à l'adresse suivante : services-participants@rruq.ca.